



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE**

Trente-neuvième session

Budapest, Hongrie, 7 - 11 mai 2018

**CONFIRMATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MÉTHODES D'ANALYSE ET PLANS
D'ÉCHANTILLONNAGE FIGURANT DANS LES NORMES CODEX**

1. Le présent document décrit les méthodes d'analyse et/ou d'échantillonnage (Annexes I et II) proposées par les Comités suivants:

- Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (méthodes d'analyse pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons); et
- Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (méthodes d'analyse pour les poudres de perméats laitiers).

COMITÉ SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (CCNFSDU39)

Méthodes d'analyse concernant des dispositions de la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CXS 72-1981)¹

2. Le Comité est convenu de soumettre la méthode pour la détermination de la biotine, la vitamine D et le chlorure en vue de leur saisie, de leur validation et de leur incorporation dans les *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999); et demander au CCMAS de saisir à nouveau les méthodes existantes correspondantes pour la biotine, la vitamine D et le chlorure dans la norme CXS 234-1999.

3. Le Comité **est invité à approuver** les méthodes d'analyse de l'Annexe I et la saisie consécutive des méthodes existantes correspondantes dans la norme CXS 234-1999.

COMITÉ SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS (CCMMP)

Méthodes d'analyse pour les poudres de perméats laitiers²

NOTE: La Commission a adopté la norme sur les poudres de perméats laitiers à l'étape 8 sous réserve de l'approbation des dispositions relatives à l'étiquetage et aux méthodes d'analyse par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, lors de sa quarante-quatrième session et par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, à sa trente-neuvième session respectivement.

4. Le Comité **est invité à approuver** les méthodes d'analyse de l'Annexe II.

¹ REP18/NFSDU, par. 152 et Annexe VII

² REP17/CAC, par. 54, /Annexe VII, CX/CAC17/40/3-Add.1 Annexe 2

Annexe I

COMITÉ SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (CCNFSDU39)

Méthodes d'analyse pour les préparations destinées aux nourrissons

Produit	Disposition	Méthode	Principe	Type proposé
Préparations destinées aux nourrissons	Biotine	EN 15607	HPLC	# III
		AOAC 2016.02	HPLC	II
	Vitamine D	AOAC 992.26	HPLC	III
		EN 12821	HPLC	# III
		AOAC 995.05	HPLC	III
		AOAC 2016.05 ISO DIS 20636	LC-MS	II
	Chlorure	AOAC 986.26	Potentiométrie	III
		AOAC 2016.03 ISO DIS 21422 IDF 242	Potentiométrie	II

Annexe II

COMITÉ SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS (CCMMP)***Méthode d'analyse pour les poudres de perméats laitiers***

Disposition	Méthode	Principe	Type proposé
Lactose anhydre	ISO 22662 FIL 198:2007 – Lait et produits laitiers – Détermination de la teneur en lactose*	HPLC (Chromatographie liquide à haute résolution)	II
Matière grasse laitière	ISO 1736 FIL 020 – 1 :2014 – Lait et produits laitiers – Détermination de la teneur en matière grasse	Gravimétrie (Röse-Gottlieb)	I
Azote	ISO 8968 FIL 020 – 1 :2014 - Détermination de la teneur en azote – Partie 1	Titrimétrie, méthode Kjeldahl	I
Humidité**	ISO 5537 FIL 026 :2004 – Lait sec – Détermination du taux d'humidité	Gravimétrie (dessiccation 87 °C)	I
Cendres	NMKL 173 :2005 – Cendres, détermination dans les aliments par gravimétrie AOAC 930.30 – 1930 – Cendres de lait sec	Gravimétrie (calcination à 550 °C)	IV

(*) Pour les poudres de perméat laitier, la portion d'essai doit être entre 0,200 g et 0,260 g et non pas d'environ 0,300 g.

(**) Le taux d'humidité exclut l'eau de cristallisation du lactose.